



La cheffe du bureau du recrutement
et de la formation des personnels

Dossier suivi par :

D. BERNARD et F. DE LA REBERDIÈRE

01 70 22 92 17 / 01 70 22 84 88

delphine.bernard@justice.gouv.fr

franck.de-la-reberdiere@justice.gouv.fr

Paris, le 3 mars 2025

La cheffe du bureau du recrutement et de la formation des personnels

à

Mesdames et Messieurs les directeurs interrégionaux des services pénitentiaires

Madame la directrice de l'École nationale d'administration pénitentiaire

Mesdames et Messieurs les chefs des départements des ressources humaines des directions
interrégionales des services pénitentiaires

Objet : Ouverture de la sélection professionnelle des personnels appelés à être affectés au sein des
brigades cynotechniques de la DISP de Lyon, session 2025.

Références :

- Arrêté du 22 mai 2014 modifié portant règlement d'emploi des fonctions spécialisées exercées
par les personnels pénitentiaires.

Annexes :

- Fiche d'information relative aux épreuves sportives pour les assistants et conducteurs
cynotechniques ;
- Barème des épreuves sportives pour les assistants et conducteurs cynotechniques.

Je vous informe qu'une sélection professionnelle des personnels appelés à être affectés au sein des
brigades cynotechniques de la DISP de Lyon sera ouverte à partir du lundi 3 mars 2025. Elle concerne le
recrutement au sein des fonctions suivantes :

- assistant cynotechnique ;
- conducteur cynotechnique.

I. CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Les personnels des unités cynotechniques sont recrutés par voie de sélection professionnelle. Peuvent participer à cette sélection :

Assistant cynotechnique	Les fonctionnaires titulaires du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire ayant fait acte de candidature par voie hiérarchique suite à la parution d'un appel à candidatures émis par la sous-direction des ressources humaines et des relations sociales.
Conducteur	<p>Les fonctionnaires titulaires du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, issus de l'effectif des assistants techniques en activité et de l'effectif des conducteurs d'une autre spécialité en activité, se retrouvant sans chien, et ayant fait acte de candidature par voie hiérarchique suite à la parution d'un appel à candidatures émis par la sous-direction des ressources humaines et des relations sociales.</p> <p>Peuvent également faire acte de candidature les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application disposant d'une expérience similaire au sein de l'administration pénitentiaire, d'une autre administration ou ayant acquis des diplômes similaires, et ayant fait acte de candidature par voie hiérarchique suite à la parution d'un appel à candidatures émis par la sous-direction des ressources humaines et des relations sociales.</p>

Il est en outre souhaité par l'administration que les agents prochainement recrutés exercent leurs fonctions au sein de la brigade cynotechnique pendant une durée de 2 années minimum.

II. INSCRIPTIONS

La date limite de retrait et de clôture des inscriptions est fixée au **vendredi 11 avril 2025**, 23h59, heure de Paris. L'inscription à la sélection professionnelle suppose deux étapes indissociables :

1) Inscription sur le site APNET

Les inscriptions s'effectuent, dans un premier temps, par voie électronique sur le site APNET du ministère de la justice à l'adresse suivante : rubrique « ressources humaines » puis « recrutement ».

Les candidats doivent s'inscrire avec leur adresse professionnelle en indiquant l'adresse de leur établissement d'affectation.

2) Envoi du dossier d'inscription par mail

Dans un second temps, un dossier de candidature devra impérativement être envoyé afin de valider l'inscription effectuée via APNET.

Le dossier transmis par les candidats devra obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- ✓ une fiche de candidature dûment remplie, signée et visée par l'autorité hiérarchique
- ✓ une lettre de motivation

- ✓ un curriculum vitae
- ✓ le cas échéant, un certificat médical datant de moins de trois mois précisant l'aptitude à la pratique d'activités sportives intenses.

Les pièces numérisées **au format PDF exclusivement**, devront être transmises par courriel en un seul envoi au plus tard le **vendredi 11 avril 2025**, 23h59, délai de rigueur, au bureau RH1 aux adresses suivantes :

concours-rh.dap@justice.gouv.fr
robert.quionquion@justice.gouv.fr

L'attention des candidats doit être attirée sur le fait que l'inscription sur APNET et l'envoi des dossiers des candidats sont indissociables afin de valider l'inscription. **L'absence d'inscription sur APNET et/ou l'absence d'envoi du dossier complet entraînera l'irrecevabilité de l'inscription et tout dossier parvenu hors délai sera rejeté.** Par conséquent, les candidats présentant une inscription incomplète au **vendredi 11 avril 2025** ne seront pas convoqués pour les épreuves.

3) Certificats médicaux

- 1- Les visites médicales seront effectuées auprès de médecins généralistes agréés.

La liste des médecins agréés est disponible sur le site internet de chaque Agence Régionale de Santé <https://www.ars.sante.fr/>

- 2- En cas d'inaptitude physique aux épreuves sportives, d'inaptitude à exercer la fonction ou en cas de visite médicale non-réalisée, les candidats ne seront pas convoqués aux épreuves.

III. DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Les épreuves sont les suivantes :

<p>Assistant cynotechnique</p> <p>Conducteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Épreuves sportives - Tests psychotechniques et un entretien avec le psychologue - Épreuve d'entretien avec un jury
--	--

- **Mardi 17 juin 2025 : épreuves physiques au sein de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon.**

Les convocations aux épreuves physiques vous seront adressées par messagerie électronique autour de mi-mai 2025 pour remise aux candidats par vos services.

Dès la fin des épreuves, les feuilles de notation devront être transmises par courriel au bureau RH1 à l'attention de Mme BERNARD Delphine (delphine.bernard@justice.gouv.fr), M. DE LA REBERDIERE Franck (franck.de-la-reberdiere@justice.gouv.fr) et sur la boîte structurelle ci-après (concours-rh.dap@justice.gouv.fr).

- **Le lundi 16 et du mercredi 18 au mardi 24 juin 2025 : tests psychotechniques, entretien avec le psychologue et épreuve d'entretien avec le jury à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Lyon.**

L'entretien avec le jury consiste en une épreuve permettant à ce dernier d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à exercer les fonctions (durée 20 minutes).

Je vous remercie d'informer les personnels placés sous votre autorité du contenu de cette note. Le bureau RH1 reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Mona DZBBOUN



Annexe 1 – Fiche d'information relative aux épreuves sportives pour les assistants et conducteurs cynotechniques

Les 4 épreuves sportives pour les assistants et conducteurs cynotechniques :

1) Tractions : évaluer la force musculaire des membres supérieurs

Le candidat est en suspension à la barre de traction, mains en pronation dont l'écartement correspond à la largeur des épaules, bras tendus et coudes visibles par l'examineur. Le mouvement est validé par passage du menton pour les hommes et la ligne des yeux pour les femmes au-dessus de la barre puis descente complète jusqu'à retour position des bras tendus. La position des jambes est laissée à l'initiative du candidat. La réalisation d'un essai par le candidat avant de commencer cette épreuve permet au FTSI de corriger la position avant la prise de performance. Dès lors que le candidat ne réalise plus correctement le mouvement, la traction n'est pas comptabilisée. Une seule prise de performance correspondant au nombre de tractions valides effectuées sans mettre un pied au sol.

2) Pompes : évaluer l'endurance musculaire des membres supérieurs

Le candidat se positionne en appui facial, les mains à plat sur le sol, écartées de la largeur des épaules et à l'aplomb de celles-ci. Les bras sont tendus. L'axe tête/ cou/ tronc/ bassin/ genoux/ chevilles est aligné et doit le rester pendant toute la durée de l'atelier. Les pieds reposant sur le sol et joints. L'examineur prend soin de vérifier la bonne position du candidat.

Au signal de l'examineur, le candidat effectue le plus grand nombre de flexions/ extensions selon une cadence constante. La flexion consiste, tout en conservant l'alignement de l'axe tête/ cou/ tronc/ bassin/ genoux/ chevilles, à venir toucher avec le buste un gabarit de 5 centimètres de hauteur. Le mouvement est validé lorsque la flexion et l'extension sont complètement réalisées.

3) Lancer de médecine-ball : évaluer la force explosive des membres supérieurs.

Un médecine-ball de 4 kg pour les hommes et un de 3 kg pour les femmes.

Le candidat doit lancer le plus loin possible un médecine-ball en se tenant derrière une limite matérialisée au sol et sans élan. Il prend le médecine-ball en l'encerclant avec ses mains, face à la poitrine. Il effectue une flexion/ extension de l'articulation du coude, pour jeter le médecine-ball. Le candidat a le droit aux flexions-extensions des membres inférieurs. Cependant, ses appuis sont décalés avant le lancer, ses pieds ne doivent pas être parallèles. Aucun pas au-delà de la ligne matérialisée au sol, une fois le médecine-ball lancé, n'est toléré. Deux prises de performance sont effectuées.

4) 2 000 mètres : déterminer la VMA (vitesse maximale aérobie)

Un échauffement est nécessaire pour cet exercice. Les participants partent au signal de l'évaluateur et parcourent les 2 000 mètres en un minimum de temps.

Annexe 2 – Barème des épreuves sportives pour les assistants et conducteurs cynotechniques

	Tractions		Pompes		Lancer Medecine-Ball (en mètres)		2 000 m	
Note/20	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
20	12	5	40	30	10,8	8,7	7 ' 00	8 ' 00
19			38	27	10,2	8,4	7 ' 12	8 ' 12
18	10	4	36	25	9,7	8,1	7 ' 24	8 ' 24
17			34	23	9,4	7,8	7 ' 36	8 ' 36
16	8		32	21	9,1	7,5	7 ' 48	8 ' 48
15			30	19	8,8	7,2	8 ' 00	9 ' 00
14	7	3	28	17	8,5	6,9	8 ' 12	9 ' 12
13			26	15	8,2	6,6	8 ' 24	9 ' 24
12	6		24	13	7,9	6,3	8 ' 36	9 ' 36
11			22	11	7,6	6	8 ' 48	9 ' 48
10	5	2	20	10	7,3	5,7	9 ' 00	10 ' 00
9			18	9	7	5,4	9 ' 15	10 ' 15
8	4		16	8	6,7	5,1	9 ' 30	10 ' 30
7			14	7	6,4	4,8	9 ' 45	10 ' 45
6	3	1	12	6	6,1	4,5	10 ' 00	11 ' 00
5			10	5	5,8	4,2	10 ' 12	11 ' 12
4	2		8	4	5,5	3,9	10 ' 24	11 ' 24
3			6	3	5,2	3,6	10 ' 36	11 ' 36
2	1		4	2	4,9	3,3	10 ' 48	11 ' 48
1			2	1	4,6	3	11 ' 00	12 ' 00